



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Direction Générale Adjointe pour le Développement

Direction de l'attractivité territoriale

Service de l'agriculture et de l'alimentation durable

Section agriculture

BOURSE POUR LA CREATION D'UNE ENTREPRISE AGRICOLE - DEMANDE DE SUBVENTION -

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Nationalité : _____

Adresse : Domicile : _____

Exploitation : _____

N° de téléphone : _____ N° SIRET : _____

Courriel : _____

CONNAISSANCES COMPETENCES PROFESSIONNELLES ET DIVERS:

Cochez la ou les case(s) vous concernant :

- Brevet professionnel agricole (Responsable d'Exploitation Agricole) ou équivalent
- Brevet de technicien agricole ou équivalent, (précisez) _____
- Autres, (précisez) _____
- Années d'activités dans une exploitation agricole, (précisez la durée) _____
- Je m'engage à produire selon le mode de l'agriculture biologique

Je m'engage à demeurer chef d'exploitation pendant une durée minimale de 5 ans à compter de la date d'installation figurant sur mon certificat de conformité des aides à l'installation délivré par le Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur.

Je suis informé que sauf cas de force majeure, si je cesse mon activité avant le délai réglementaire de cinq ans ou si je ne respecte plus le cadre d'attribution de la bourse départementale dans ce même délai, le remboursement de tout ou partie des sommes perçues pourra être réclamé.

Je sollicite auprès de Monsieur le président du Conseil départemental des Alpes Maritimes, l'obtention de la bourse départementale pour la création d'une entreprise agricole.

Je suis informé(e) que la présente aide relève du régime « *de minimis* », conformément au règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'UE aux aides *de minimis* dans le secteur de l'agriculture, publié au Journal officiel de l'Union européenne L 352 du 24 décembre 2013 ; modifié par le règlement (UE) n°2019/316 du 21 février 2019.

J'atteste sur l'honneur :

- A) avoir perçu (décision d'octroi ou paiement) au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux derniers exercices fiscaux la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites « *de minimis* » agricole en référence au règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013

Intitulé de l'aide	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision)	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant perçu si absence de décision)
	Total (A) =	€

- B) avoir demandé mais pas encore reçu la décision correspondante ni le paiement, la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites « *de minimis* » agricole en référence au règlement (UE) n° 1408/2013

Intitulé de l'aide	Date de la demande	Montant demandé
	Total (B) =	€

- C) demander, dans le présent formulaire, une aide relevant du régime « *de minimis* » agricole règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'UE aux aides *de minimis* dans le secteur de l'agriculture

Montant de l'aide demandé dans le présent formulaire	(C) =	€
Total des montants à comptabiliser sous le plafond <i>de minimis</i>	(A)+(B)+(C) =	€

Si la somme des montants perçus et des montants demandés au titre des aides « de minimis » additionnée au montant de l'aide demandée dans le présent formulaire [(A)+(B)+(C)] excède **50 000 €**, (multiplié par le nombre d'associés disposant d'une part PAC pour les GAEC) l'aide demandée dans le présent formulaire ne sera pas accordée.

Je m'engage à conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 années à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire.

Cocher la case correspondant à votre situation :

J'atteste sur l'honneur ne pas avoir reçu, ou demandé mais pas encore reçu, d'aides *de minimis* au titre d'autres règlements *de minimis* (règlements, *de minimis* entreprise, *de minimis* pêche ou *de minimis* SIEG)

J'ai reçu, ou demandé mais pas encore reçu, des aides *de minimis* au titre d'autres règlements *de minimis* (règlements *de minimis* entreprise, *de minimis* pêche ou *de minimis* SIEG). Dans ce cas j'en informe les services Départementaux et je devrais compléter et retourner le formulaire supplémentaire qui me sera transmis.

Attention : le règlement (UE) n°1408/2013 prévoit que le plafond de 20 000 € d'aides *de minimis* agricole doit être calculé par « entreprise unique ». Une « entreprise unique » se compose de toutes les entreprises référencées avec le même numéro SIREN ou qui entretiennent entre elles un lien de subordination.

Inscrire également dans les tableaux les aides *de minimis* agricole considérées comme transférées à votre entreprise en cas d'acquisition, de fusion ou de scission d'entreprise.

MENTIONS LEGALES CNIL

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à instruire votre demande d'aide en matière agricole. La base légale du traitement concernant les aides agricoles est le consentement (article 6-1 A du règlement général sur la protection des données) et s'inscrit dans le cadre réglementaire suivant :

- Délibération du 7 avril 2017 approuvant les conditions d'intervention complémentaires de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et des Départements de PACA en matière de développement économique, pour les secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt et de la pêche, et toute délibération prononçant la modification ou la reconduction du dispositif.

Les données enregistrées sont celles des formulaires et n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. L'ensemble des données est obligatoire, tout défaut de réponse entraînera l'impossibilité de traiter votre dossier.

Les informations enregistrées sont destinées aux services instructeurs du Département des Alpes-Maritimes, responsable de traitement, et ne peuvent être communiquées, en cas de besoin nécessaire à l'instruction de votre situation, qu'aux destinataires dûment habilités et intervenant strictement dans le cadre de votre dossier, à savoir, en fonction de leurs missions :

- Direction de l'attractivité territoriale (Département des Alpes-Maritimes)
- Agence de service et de paiement (ASP) domicilié : 7 B Route de Galice, 13090 Aix-en-Provence
- Conseil régional PACA, domicilié : 27, place Jules Guesde 13481 Marseille Cedex 20

Les décisions motivées sont notifiées à la personne ou à l'organisme ayant formulé la demande d'aide.

Les données enregistrées sont conservées conformément aux prescriptions des archives départementales

Conformément aux articles 15 à 23 du Règlement Général sur la Protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès, en vous adressant, par voie postale, au Délégué à la protection des données :

Département des Alpes-Maritimes – B.P. n° 3007 06201 Nice Cedex 3. Ou par mail à : donnees_personnelles@departement06.fr

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.

Depuis l'entrée en vigueur du Règlement européen sur la protection des données (Règlement UE 2016/679) du 20 mai 2018 tout usager aura le droit

- De s'opposer au profilage
- De demander la limitation du traitement
- D'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle (en France : CNIL, 3 place Fontenoy – TSA 80715 75334 Paris cedex 07 – Tel : 01 53 73 22 22 - www.cnil.fr)

Cette procédure d'information à l'usager a été labélisée par la CNIL.

Fait à :

Le :

Signature :

PIECES A FOURNIR POUR LA DEMANDE :

- ✧ Imprimé de demande de subvention dûment rempli et signé (**3 pages**)
- ✧ Copie du diplôme professionnel,
- ✧ Justificatif d'obtention de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA), précisant le montant attribué,
- ✧ Copie du Plan de Développement de l'Exploitation (P.D.E.) ou Plan d'entreprise (PE)
- ✧ Copie d'une pièce d'identité,
- ✧ Relevé d'identité bancaire ou postal.
- ✧ Numéro SIRET (si déjà attribué).

PIECES A FOURNIR POUR LE PAIEMENT :

- ✧ Demande de versement de la subvention (à établir sur papier libre),
- ✧ Attestation d'affiliation à la MSA précisant votre statut (exploitant à titre exclusif, principal ou secondaire),
- ✧ Copie du formulaire (CJA) adressé par le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur attestant de la conformité de l'installation.
- ✧ Numéro SIRET
- ✧ Justificatif du mode de production sous label « agriculture biologique »

A ADRESSER A :

Monsieur le Président du Département des Alpes-Maritimes
Direction de l'attractivité territoriale
Service de l'agriculture et de l'alimentation durable
Section agriculture
B.P. n° 3007
06201 NICE CEDEX 3